

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

---

### SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1752

présenté par  
M. Roseren

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 21 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.